

# LE LABYRINTHE SÉMANTIQUE DANS LA PRATIQUE DU FRANÇAIS AU CONGO

Omer Massoumou  
Université de Brazzaville

La prise en compte des rapports entre le langage et le réel ou les fragments du réel va être l'objet de la présente réflexion. Il s'agit d'une démarche qui se veut à la fois rhétorique et poétique, d'une lecture des mécanismes de pensée des expressions ou arguments assez répandus dans la pratique du français en République du Congo. À la lumière de la réflexion de Dan Sperber et de Deirde Wilson, il sera question « d'intégrer dans une même théorie les aspects sémantiques, pragmatiques et rhétoriques de l'interprétation des énoncés »<sup>1</sup> ou des phrases.

Le labyrinthe sémantique du langage est à considérer comme un fait subconscient qui ne constitue pas par conséquent un acte totalement volontaire. Marc Dominicy qui étudie la valeur sémantique de certains énoncés associe logique mathématique et logique poétique. Il écrit :

Le texte logico-mathématique se soumettrait à un test rigoureux permettant de mesurer sans discussion son degré de vérité (que celle-ci oscille entre le vrai et le faux ou qu'il soit susceptible de revêtir d'autres valeurs). À l'inverse, le texte poétique se soustrairait, de par sa nature même, à cette exigence, parce qu'il participerait d'une autre "vérité" (vraisemblablement ineffable), ou encore parce qu'il ne saurait être saisi ou évalué à l'aune d'une sémantique référentielle<sup>2</sup>.

Ces hypothèses de Marc Dominicy sur les modalités<sup>3</sup> logique et poétique seront des orientations essentielles au cours de cette étude. Elles vont être complétées, pour être exhaustif, par celles portant sur les modalités empirique et rhétorique. Nous considérons le réel à partir de certains énoncés assez répandus dans le parler des locuteurs congolais, énoncés souvent compris facilement mais présentant une dualité à peine considérée. Dan Sperber affirme à ce sujet :

Un énoncé est utilisé normalement pour transmettre d'une part un seul des sens de la phrase et d'autre part un ensemble de sous-entendus qui ne font pas partie de la représentation sémantique de la phrase<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Dan Sperber et Deirde Wilson, « Les ironies comme mentions », *Poétique*, 36, 1978, p. 399.

<sup>2</sup> Marc Dominicy, « De la pluralité sémantique du langage », *Poétique*, 80, 1989, p. 503.

<sup>3</sup> La notion de modalité implique l'idée qu'une analyse sémantique permet de distinguer, dans un énoncé, un dit (appelé parfois "contenu propositionnel") et une modalité un "point de vue du sujet parlant sur ce contenu", Cf. Jean Cervoni, (1987). *L'énonciation*, Presses universitaires de France, p. 65.

<sup>4</sup> Dan Sperber, "Rudiments de rhétorique cognitive", *Poétique*, 23, 1975, p. 389.

L'intérêt de cette réflexion est de montrer justement la part de l'implicite ou du sous-entendu dans la pratique du français au Congo, part susceptible de nuire à toute communication, mais aussi part identitaire. En examinant quelques énoncés à partir des modalités logique et poétique d'une part, et des modalités empirique et rhétorique d'autre part, nous voulons tracer une double orientation relativement complémentaire.

### **Logique perceptive et dimension poétique des énoncés**

Nous soutenons ici que les modalités logique et poétique établissent des structures sémantiques labyrinthiques ou brouillées entre le texte logique ou l'énoncé et le réel auquel elles réfèrent. On sait *a priori* que le texte logique évite par principe toute démarche confuse vague ou brouillée. Et le texte poétique est par essence un texte polysémique, contradictoire ou énigmatique. Il se définit souvent par une certaine dualité sinon une certaine pluralité sémantique. La réunion de ces modalités au sein d'un énoncé a pour conséquence de produire des phrases parfois compréhensibles (interprétables) mais souvent ambiguës, brouillées.

### **Sens logique ou sens attendu**

Les énoncés suivants peuvent nous permettre d'être plus explicite :

- (1) Je vais chez mon deuxième bureau.
- (2) Le sergent avait dix cabris dans le dernier train.
- (3) Ton cas nous pose problème.

Dans ces énoncés, la présence des modalités logique et poétique peut rendre délicate toute interprétation ne prenant pas suffisamment en compte la réalité. Au niveau logique, le contexte de communication (du français au Congo) aide les locuteurs à comprendre de manière aisée les sens des énoncés. Ainsi, d'une part, il y a l'ambiguïté due à un brouillage sémantique occultant des faits ou des actes répréhensibles ou une évidente « incomplétude » du sens d'un énoncé. Aussi l'énoncé (1) correspond-il, dans le contexte linguistique congolais (et aussi dans d'autres pays d'Afrique), au sens de :

- (1') Je vais chez ma maîtresse.

Ce sens est le plus réalisé et le plus attendu. Au niveau logique, l'énoncé (1) correspond donc à (1'). Et pour les énoncés (2) et (3), les sens attendus sont respectivement :

- (2') Le sergent avait dix moutons dans le dernier train.
- (3') Ta situation nous pose de gros ennuis.

### Sens poétique et pluralité des modalités

Au niveau poétique, ces différents énoncés sont assez ambigus parce qu'ils procèdent d'un ensemble de procédés linguistiques et rhétoriques non explicites. Le *deuxième bureau*, résidence d'une maîtresse ou la maîtresse elle-même, est une expression obtenue par rapprochement analogique au bureau compris comme lieu de travail. Comme l'affirme Joëlle Gardes-Tamine, il s'agit d'une :

construction par association d'idées et de mots. Il s'agit d'un fil souple où une idée, un mot, une image en appelant d'autres, selon les deux grands mécanismes de l'analogie et de la contiguïté<sup>5</sup>.

En fait, *deuxième bureau* renvoie analogiquement, sur le plan lexical (grâce à des liens lexicaux) au premier bureau qui est le lieu de travail<sup>6</sup>. Le bureau (ou premier bureau) est désigné implicitement (grâce à sa valeur méliorative) et il possède une relation de contiguïté avec le *deuxième bureau* (qui a une valeur pas vraiment péjorative mais qui établit un comportement socialement déviationniste). Christian Baylon et Xavier Mignot insistent particulièrement sur le « sens implicite »<sup>7</sup> du langage. En effet, en considérant les motivations et la réalité des activités accomplies au niveau du deuxième bureau, on ferait mieux de parler de *deuxième femme* ou de *deuxième foyer conjugal*. Le refus d'employer une de ces expressions témoigne de la volonté de masquer, d'occulter ou de taire une réalité socialement mal admise. C'est une démarche linguistique qui place le message dans un parcours labyrinthique où se côtoient (par contiguïté) sens logique et sens illogique ou déviant. Bien que le code de la famille congolaise autorise la polygamie, un homme qui entretient une femme (à l'insu de son épouse) est mal apprécié. Pour masquer sa veulerie, le mari infidèle opère un détournement linguistique en utilisant l'expression *deuxième bureau*. Il refuse ainsi d'avouer un acte condamnable tout en affichant un comportement déviant. Pour comprendre cet énoncé, l'interlocuteur doit faire un choix des sèmes pertinents, lesquels seront finalement rapprochés ou associés.

La perception poétique procède par sélection des éléments pertinents du message, et par intégration, c'est-à-dire par assemblage d'unités séparément et ensuite associées<sup>8</sup>.

La communauté linguistique dispose par la suite d'une dénomination qui est un "*codage particulier*"<sup>9</sup>. L'expression de la certitude est acquise sur un énoncé

<sup>5</sup> Joëlle Gardes-Tamine, (1992). *La Stylistique*, Armand Colin, p. 153.

<sup>6</sup> Il faut toutefois préciser que l'adjectif numéral ordinal n'est pas employé pour référer au lieu de travail. On dit *je vais au bureau* et non *je vais au premier bureau*. On comprend alors que la métaphore est « une conséquence de la limitation des moyens du langage, c'est-à-dire, en définitive, une des marques de l'infirmité de l'esprit humain » (Michel Le Guern, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse, 1973, p. 73).

<sup>7</sup> Christian Baylon et Xavier Mignot, *Sémantique du langage. Initiation*, 1995, p. 41.

<sup>8</sup> Daniel Delas et Jacques Filliolet, *Linguistique et poétique*, Paris, Larousse, 1973.

<sup>9</sup> Georges Noizet, *De la perception à la compréhension du langage*, PUF, 1980, p. 30.

grâce à une absence de modification de la dénomination et permet la fonctionnalité du discours.

### Argumentations rhétoriques complémentaires

En examinant la modalité poétique des deux derniers énoncés, nous avons encore une illustration de l'ambiguïté ou du brouillage sémantique du message. L'émergence du sens suit un parcours labyrinthique d'où l'interlocuteur n'établit un sens satisfaisant que grâce à des moyens rhétoriques.

(2'') Le sergent avait dix cas dans le dernier train.

(3'') La personne que tu nous as présentée nous pose problème.

Dans l'énoncé (2''), il est possible de faire un rapprochement entre *cabris* et *cas* à partir de trois démarches. D'abord il y a la similitude des syllabes initiales homophones. En fait, dans le parler des Congolais, le locuteur opère une modification de dénotation justifiée par la matérialité sonore de *cas* et *cabri* où la parenté de trait somatique (ca) autorise une substitution quasi-synonymique. Nous pouvons ensuite noter le symbolisme qui domine cet énoncé. Son interprétation passe par une prise en compte de l'adage « Le cabri broute l'herbe là où il est attaché »<sup>10</sup>. Et, dans l'énoncé examiné, le sergent aurait donc dix « cabris » qui brouteraient là où ils seraient attachés c'est-à-dire dans l'espace du train. Cela serait une aberration. La lecture de l'énoncé n'est, par conséquent, possible que si une prise en charge de la réalité des faits est effective. En effet, le sergent est celui qui opère une transaction illicite avec le voyageur. Celui-ci lui verse un montant inférieur à la somme totale à payer par rapport à son trajet. Le sergent devient par la suite le garant du voyageur qui est alors appelé *cabri*. Le sergent jouerait le rôle du berger en assurant, dans la mesure du possible, la « sécurité » dudit voyageur. Dans ce sens, celui-ci lui verse un montant inférieur à la somme totale à payer par rapport à son trajet.

Mais, comme dans tout labyrinthe il existe plusieurs voies, le problème qui se pose ici est celui de la vraisemblance. Qui broute l'herbe ou tire profit de là où il est attaché ou il travaille ? Ce n'est en tout cas pas le voyageur. C'est visiblement le sergent qui, sans être cheminot, tire profit de la situation puisqu'il est utilisé comme « agent de sécurité » à bord de différents trains. Il est par conséquent illogique que ce ne soit pas le sergent qui ne soit pas le cabri. Certes le voyageur tire aussi profit mais il ne peut pas être identifié au cabri dans la mesure où il n'est pas en pleine activité. En outre, le voyageur s'expose à des risques dans la mesure où, tout soldat ne reconnaissant pas le contrat avec le sergent ou l'autorité de celui-ci, peut, instamment, lui réclamer de l'argent. Ce qui rend parfois plus cher le coût d'un voyage par rapport au billet vendu par la compagnie de chemin de fer.

L'acte verbal étant sémantiquement sinueux nous projette dans le dédale du sens où le sergent assimile le voyageur au cabri. On entendra souvent dire *mon cabri*. On se retrouve ainsi devant la situation de l'arroseur arrosé. Il y a une pratique du langage qui est condamnable puisque le locuteur prend en compte sa

<sup>10</sup> On pense inévitablement au proverbe « Celui qui travaille à l'hôtel, mange à l'hôtel ».

situation privilégiée et opère un détournement sémantique parfois volontaire du langage.

Enfin dans la communauté linguistique congolaise, il existe une sorte de duplicité et de complicité. En effet,

[Le locuteur] s'appuie également sur des liens de coexistence, entre une personne et ses actes, entre une personne et sa fonction, entre un groupe et les individus qui le composent<sup>11</sup>.

Celui qui dit *je vais chez mon deuxième bureau* s'appuie sur l'encyclopédie et sur les « liens de coexistence ». C'est une expression qui a une « charge culturelle partagée »<sup>12</sup> dans la pratique du français au Congo. Le locuteur ne se préoccupe pas de la pluralité sémantique que l'on peut donner à ce genre d'énoncé. En plus, il prend en compte son rang social déterminé par l'importance de sa fonction. En disant *deuxième bureau*, il fait savoir implicitement qui il est. Il affirme être une personne considérable dans la société, respectable et responsable, car il a un bureau et même un deuxième bureau.

Les énoncés (2) et (3) peuvent aussi être analysés en appliquant la même démarche. Le sergent pose des actes délictueux parce qu'il tient compte de sa fonction et sait qu'il ne risque pas de sanction. Après les différentes guerres civiles connues par le Congo, les soldats bénéficient d'une sorte d'immunité. Il existe alors entre le militaire et le civil une coexistence conflictuelle. L'énoncé *le sergent avait dix cabris* exprime le degré de déviation sans être une accusation. Et si le sergent lui-même dit : *j'ai dix cabris*, il ne ferait qu'exprimer sa propension à la déroute sociale et linguistique. En parlant du « cas qui pose problème », il est possible de reconnaître que la duplicité du message permet de faire une lecture à plusieurs niveaux. Si on considère *cas* dans le sens littéral de « situation », on a un degré zéro du langage. Le sens intéressant ici est donc celui qui désigne *cas* comme une « personne bénéficiant d'une transaction illicite ». Le locuteur qui produit l'énoncé exprimerait une plainte. Il avouerait en même temps sa fonction sociale : il est capable de résoudre un cas social. La pratique veut que, pour un *cas*, un pot-de-vin soit versé. Mais en tout cas, il y a parti pris (qui peut être financier, sentimental, régionaliste, ethnique, sexuel...). Et à transaction illicite correspond un message brouillé. Ces différents faits évoqués implicitement par les énoncés permettent de comprendre qu'ils ont des modalités cachées.

« Le labyrinthe sémantique du langage est à considérer comme un fait subconscient et ne constitue pas par conséquent un acte totalement volontaire ». On occulte ces arrangements ou ces compromissions mais sans compter sur le langage qui reproduit la pensée profonde des locuteurs. Une autre considération de ces

<sup>11</sup> Joëlle Gardes-Tamine, *op. cit.* p. 155.

<sup>12</sup> Nous empruntons cette expression à Robert Galisson, « Culture et lexiculture partagées : les mots comme lieux d'observation des faits culturels », in, Geneviève Zaraté (ss. dir.), *Etudes de linguistique appliquée. Observer et décrire les faits culturels*, n° 69, janvier-mars, 1988, Didier-Erudition, p. 74.

énoncés nous fait encore basculer dans la « *sémantique extensionnelle* »<sup>13</sup>, laquelle nous permet de produire ou construire un nombre infini de modèles. Cela fait que l'interlocuteur ne devrait pas privilégier un sens, une intention au détriment d'autres car « *l'intentionnalité du texte lui échappe* »<sup>14</sup>. La sémantique intentionnelle contemporaine, nous apprend Umberto Eco, fait en l'occurrence une représentation du contenu en forme de dictionnaire et en forme d'encyclopédie. Excluant l'existence d'un modèle de compétence encyclopédique globale, il retient deux démarches sémantiques propres à une perspective encyclopédique. Ainsi, il parle d'une part des recherches sémantiques qui traitent des oppositions sémantiques et d'autre part des « *modalités de représentation encyclopédique partielle, (...) locale* ». Sans négliger cette double orientation, nous portons l'attention ici sur l'encyclopédie locale qui nous paraît pertinente et déterminante dans la lecture des différents énoncés retenus. En tentant alors une « *réévaluation du sens commun* »<sup>15</sup>, nous pouvons, en plus des sens déjà signalés, noter que ces énoncés acceptent d'autres valeurs sémantiques. Aussi pouvons-nous pour l'énoncé (1) faire un rapprochement, certes très raffiné, au niveau analogique, au *bureau de bienfaisance*. Ici les services rendus sont principalement de nature sexuelle et il se trouve que le *deuxième bureau* également n'est principalement justifié que par des besoins sexuels. Pour des raisons morales, le locuteur s'interdit de dire :

(1a) Je vais à un bureau de bienfaisance.

(1b) Je vais chez une femme pour mes besoins sexuels.

Et pourtant la réalité est bien celle-la dans la plupart des cas. Le deuxième bureau et le bureau de bienfaisance sont assez similaires par l'aspect sexuel sous-jacent. L'énoncé (1) est donc un énoncé ou un « *argument contestable* »<sup>16</sup> puisqu'il est fondé sur une structure labyrinthique, opaque ou brouillée. Le même énoncé peut encore être compris de la manière suivante :

(1c) Je vais à mon deuxième lieu de travail<sup>17</sup>.

(1d) Je vais chez ma prostitué.

(1e) Je vais chez ma deuxième femme.

Tous ces sens latents ne sont toujours pas pris en compte lors d'une communication. Ils correspondent à des voies sans issue et non empruntée d'un

<sup>13</sup> Jean-François Le Ny, *Science cognitive et compréhension du langage*, Paris, PUF, 1989, p. 69.

<sup>14</sup> On peut penser à des énoncés comme *le courant est venu* ou *le courant est parti*, voir Omer Massoumou (1999). « Aspects lexicologiques, syntaxiques et sémantiques du français au Congo », *Le français en Afrique*, 13, pp. 39-45,

<sup>15</sup> François Dosse, *L'Empire du sens : l'humanisation des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 1997, p. 215.

<sup>16</sup> Nous comprenons ici par argument contestable, un argument qui donne lieu à plusieurs interprétations.

<sup>17</sup> Dans cet énoncé, il faut préciser que la valeur sémantique de la préposition *à* est confondue avec celle de *chez*. Mais, des productions comme *je vais chez le travail* ou *je vais à ma prostituée* ne sont pas réalisées par les Congolais.

labyrinthe. Le locuteur ainsi que l'interlocuteur privilégient une charge sémantique pour des énoncés pouvant en avoir plusieurs. Tous les mécanismes de génération de sens sont donc ignorés. En considérant que :

la signification d'une phrase dans un de ses sens est en tous cas essentiellement caractérisée par un ensemble d'implications partiellement ordonnées et donc différemment focalisées<sup>18</sup>.

nous constatons qu'il y a un risque permanent d'incompréhension qui serait dû à un brouillage initial dans le cas où le locuteur et son interlocuteur ne seraient pas sur le même niveau de focalisation. L'argumentation présentée ici n'est pas gratuite. L'étude sur le labyrinthe sémantique du langage se justifie par une volonté de mettre en exergue la pluralité sémantique des énoncés. Il s'agit aussi de montrer que l'intégration des structures polysémiques dans le discours fragilise la communication, surtout quand celle-ci concerne des énoncés qui ne sont pas couramment employés. Dans le cadre d'une communication immédiate, le locuteur, tout en tenant compte du contexte, devrait éviter les énoncés susceptibles d'être interprétés de différentes manières car la pluralité de sens le sens. Ainsi les énoncés suivants procèdent du même mécanisme que les précédents.

- (4) Cette fille me plaît, je vais la *marier*.
- (5) J'attends ma femme qui est allée au *kilo*.
- (6) Elle m'a servi à manger sans la *soupe*.
- (7) Ma *rivale* n'aime pas les plaisanteries<sup>19</sup>.
- (8) Depuis deux semaines, je n'ai plus de *moyen*.
- (9) La *dernière veillée* est souvent plus animée.

Dans ces énoncés, il y a une particularisation du sens des mots en italiques. Ces énoncés ne sont pertinents que grâce à un « savoir partagé » entre acteurs de la communication. La notion de savoir partagé (à un certain moment entre interlocuteurs) permet de définir une notion générale de pertinence. Est pertinente en première approximation, toute proposition qui, jointe au savoir partagé, entraîne des conséquences nouvelles. Pour cela, il faut que la proposition apporte sur un objet déjà connu des informations qui ne le sont pas<sup>20</sup>.

Cela est à l'origine d'une pluralité sémantique susceptible de générer un brouillage pour tout autre locuteur de l'espace francophone. Mais à la place des mots couramment employés, nous pouvons avoir des expressions énigmatiques utilisées de façon moins communautaire. Nous reproduisons ici deux phrases extraites de

<sup>18</sup> Dan Sperber, « Rudiments de rhétorique cognitive », *Poétique*, 23, 1975, p. 392.

<sup>19</sup> Jean-Pierre Makouta-Mboukou (1973) précise à propos de *rivale* que : « (...) dans le langage des Congolais, ce mot, de plus, signifie beau-frère, belle-sœur, au sens de deux hommes de famille différentes ayant épousé deux sœurs ou deux femmes d'origines familiales différentes ayant épousé deux frères », *Le français en Afrique noire*, Paris, Bordas, p. 71.

<sup>20</sup> Dan Sperber, *Ibid.*, p. 393. La notion de savoir partagé peut être rapprochée de celle de « charge culturelle partagée » de Robert Galisson ou de celle de « modalité » de Jean Cervoni.

deux lettres d'étudiants en année de licence de Sciences et techniques de communication.

- (10) Mon absence au premier devoir de communication interne et externe en date du 03 octobre, se justifie en effet par le fait que cette date coïncide avec mon état de santé.
- (11) Ci-joint à ma demande ; une pièce de résultats de recherche du pluralisme.

Grâce à ces exemples, nous pouvons établir des parallèles qui confortent l'argument du labyrinthe sémantique des énoncés étudiés. En effet, nous pensons que l'habitude de produire des énoncés clichés comme (1), (2), (3), etc. peuvent être à l'origine de ces deux derniers types de production. Ici, l'émergence du sens dépend d'un parcours dans un labyrinthe sémantique plus délicat. Du premier au onzième énoncé ou phrase, il existe un procédé presque identique. Le discours a tendance à s'écarter des normes du français standard. Ainsi *marier* est pris au sens d'épouser, *kilo* est employé pour *pesée*, *soupe* pour *sauce*, *rivale* pour *beau-frère* ou *belle-sœur*, *moyen* pour *véhicule* et *dernière veillée* pour *dernière nuit avant l'enterrement d'un mort*. Ces écarts ou déviations insèrent dans le langage une dimension poétique, énigmatique, rhétorique ou empirique non négligeable. Ils concourent à créer une « norme endogène, un sociolecte. Ces écarts correspondent particulièrement à une assimilation chez les locuteurs de la valeur à la signification des signes lexicaux conformément à ce qu'en dit Jacqueline Picoche dans son *Précis de lexicologie française* :

La valeur d'un mot se définit par rapport aux autres mots de sens voisin qui délimitent ses emplois. Sa signification par rapport à la catégorie d'objets qu'il peut dénoter. La signification a donc un contenu positif par rapport à l'univers alors que la valeur est une forme dans laquelle se coule ce contenu<sup>21</sup>.

Et, dans les énoncés cités, la valeur cesse d'être la forme du contenu. C'est ainsi qu'au niveau de la valeur, *kilo* est tout simplement assimilé à *pesée*, *soupe* à *sauce*, *rival* à *beau-frère*, *moyen* à *véhicule*, *dernière veillée* à *dernière veillée mortuaire*. Mais le risque inhérent à la production de ce genre d'énoncés est d'arriver à une certaine distanciation de la communauté francophone à laquelle le Congo appartient. Il faut retenir avec M. Fosso que :

(...) le langage est un moyen pour les partenaires discursifs d'exprimer leurs pensées, leurs sentiments, de communiquer des informations, mais il est aussi une interaction, une activité illocutoire qui vise à faire reconnaître à l'autre l'acte ou l'intention qu'il accomplit en disant<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Jacqueline Picoche, *Précis de lexicologie française. L'étude de l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Nathan, 1992, p. 33.

<sup>22</sup> Fosso, « Créativité lexicale sur le campus universitaire de Yaoundé I: Etude du champ lexical de la sexualité », *Le français en Afrique*, 13, 1999, p. 53.



La langue française est un outil utilisé par plusieurs communautés qui se l'approprient. Pour des besoins de communication directe, sentimentale ou immédiate, des locuteurs donnés "particularisent" leur pratique linguistique. Au Congo, le français devient ainsi une langue congolaise parmi tant d'autres.

Nous pouvons certes reconnaître que la particularisation excessive du langage risque d'aboutir à la production d'énoncés supposés corrects mais qui resteraient grammaticalement faux ou ambigus. Les phrases (10) et (11) sont une illustration de l'influence des énoncés contestables dans la pratique quotidienne du langage. Il y a une surdétermination ou une incomplétude sémantique inadmissible qui se retrouvent dans des contextes d'enseignement ou d'apprentissage du français. Pour comprendre ces phrases, il faut une prise en compte du « flou » ou du « brouillage » qu'elles génèrent en partant du contexte. Les formes suivantes peuvent alors être substituées à celles des lettres d'étudiants.

(10') En effet, mon absence au premier devoir de communication interne et externe du 3 octobre se justifie par le fait que j'étais malade.

(11') Je joins à ma demande une pièce justificative de mon paludisme.

Si nous arrivons à faire une telle lecture, c'est grâce à la considération d'un ensemble d'éléments propres au contexte. Mais nous savons aussi que les modalités empirique et rhétorique peuvent être utilisées pour apprécier la validité de ces différents énoncés. Dans son étude sur les "interférences de la langue maternelle sur le français", Jérémie Kouadio N'guessan fait une analyse des "fautes" commises en français par les élèves ivoiriens qui ont pour langue de départ le baoulé. La conclusion qu'il tire est édifiante :

(...) la fixation de telles "fautes" pose le problème de la constitution sur substrat africain d'un français central, mais dont les locuteurs ne pourraient véritablement communiquer qu'entre eux et pas (en dépit des apparences) avec les autres peuples se considérant comme francophones<sup>23</sup>.

### Points de vue empiriques et rhétoriques

La modalité empirique se caractérise par la considération "quantitative" des notions de "brouillage" de "vague", "d'imprécision"... Sa considération se traduit, dans toute démarche interprétative d'un énoncé, par une reconnaissance de la difficulté et par l'adoption de la solution ou de la réponse généralement avancée. C'est une sorte de compromis social. Ainsi, au niveau empirique, l'énoncé (1) est directement compris au sens de (1') parce qu'il y a une prise en charge du "brouillage sémantique". C'est exactement ce que pense Marc Dominicy qui écrit :

(...) la supériorité empirique des notions quantitatives découle moins d'un gain quelconque de précision que de la prise en charge effective de l'imprécision<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Jérémie Kouadio N'guessan, "Interférences de la langue maternelle sur le français", *Le français en Afrique*, 13, 1999, p. 155.

<sup>24</sup> Marc Dominicy, "De la pluralité sémantique du langage", *Poétique*, 80, 1989, p. 506.

Du premier au neuvième énoncé, nous retenons que le brouillage est géré par la considération des particularismes de l'encyclopédie locale. Mais au niveau des énoncés (10) et (11), la modalité empirique n'est plus opératoire. Même l'arbitraire linguistique ou culturel ne fonctionne plus. La modalité est peu satisfaisante parce qu'aucune expérience collective ne sous-tend ces énoncés ou ces phrases. En fait, ceux-ci fonctionnent sur une espèce "d'attentisme" que seule la modalité rhétorique peut gérer. L'interlocuteur attend des précisions qui ne sont pas fournies. Il est par la suite obligé de faire preuve de sa compétence linguistique du français tel qu'il est parlé ou écrit au Congo pour définir de façon satisfaisante le sens du message. C'est une caractéristique que l'on retrouve essentiellement dans les proverbes :

(...) un énoncé philosophique ne se laisse pas dissocier de l'argumentation qui le soutient découle simplement de ce que l'indécision d'un groupe aporétique condamne celui qui veut la dissiper à user de la modalité rhétorique<sup>25</sup>.

En considérant l'énoncé (2), nous avons remarqué que les locuteurs congolais qui ne savent pas le sens particulier du mot *cabri* (voyageur de train sans titre de transport et bénéficiant de la protection d'un soldat) ne considèrent que le premier sens connu, celui de mouton. L'énoncé reçoit ainsi une signification sans nul doute satisfaisante mais non pertinente. La prise en compte du vague, de l'imprécision ou du brouillage est par conséquent impossible pour certains locuteurs puisque la réponse avancée ne correspond pas au sens réalisé. Le problème est que, à un sens communément admis, est annexé par analogie un sens second, moins connu et qui exprime une réalité sociale, empirique au Congo. Dans l'énoncé "le sergent avait dix cabris dans le dernier train", du point de vue empirique, *cabris* est compris au sens "voyageur" après la guerre de 1997. Il s'agit d'un néologisme qui n'est pas connu par la majorité des usagers du français au Congo. Pour les énoncés (1) et (3), le contexte permet à tout Congolais de reconnaître les sens (1'), (3') et/ou (3''). De façon comparative, nous pouvons retenir que les mots comme *bureau* et *cas* sont employés comme des particularités depuis plusieurs années par rapport à *cabri*.

Lorsque nous prenons les énoncés (4), (5), (7), (8), et (9), l'application de la modalité empirique permet de retenir la valeur des mots (cf. *supra* J. Picoche) étudiés à partir de différentes phrases. Cette application permet de lever le voile ou d'éviter le brouillage provoqué par la confusion des significations des mots de sens voisin ou proche. Mais tout cela n'est possible qu'en raison d'une sorte d'habitude de travestissement des mots qui émerge dans la pratique quotidienne du français au Congo. Les confusions sont si courantes dans le parler (on n'a qu'à penser à *payer/acheter, manger/mâcher, court/petit, géant/grand...*)<sup>26</sup> qu'on arrive à une pratique de la langue française où plusieurs mots sont vidés de leur signification initiale, celle des dictionnaires traditionnels.

La modalité empirique ne prend facilement en compte le brouillage que dans le cadre d'une pratique linguistique généralisée depuis plusieurs années. Les énoncés (10) et (11) sont empiriquement interprétables du fait du contexte de

<sup>25</sup> Marc Dominicy, *ibid*, p. 507.

<sup>26</sup> Voir l'article de Joseph Pandi, "Cent fautes de français", *Repères* (revue de l'Observatoire de la langue Française au Congo, Brazzaville), 1, 1999, pp. 63-74.

communication relativement maîtrisé. On ne peut pas parler d'une confusion de valeur entre "état de santé" et "malade" ou "maladie", entre "une pièce de résultats de recherche du paludisme" et "je souffrais du paludisme". Il y a une part importante de l'implicite que seule la rhétorique peut apprécier.

Dans l'énoncé (10), le locuteur admet que *état de santé* signifie malade ou maladie. Empiriquement on sait qu'un état de santé peut être bon ou mauvais. Il est mauvais quand on est malade. Le fait d'assimiler l'état de santé à la maladie est une démarche métonymique qui projette l'interlocuteur dans un labyrinthe. Et le contexte seul permet une interprétation du message. C'est notre fil d'Ariane.

Avec l'énoncé (11), il y a une métaphore filée. Pour comprendre que le locuteur souffre du paludisme, il faut opérer une identification entre le document qui justifie une réalité et la personne qui parle. L'existence évidente d'un brouillage sémantique relève d'une pratique délicate du français. Autrement, on pourrait parler d'un "compromis tacite" et donc d'une "norme endogène" qui privilégie et retient certains sens pour certains mots<sup>27</sup>.

## Conclusion

L'analyse de ces quelques énoncés et phrases à partir des modalités logique et poétique d'une part, empirique et rhétorique d'autre part, permet en somme de présenter certains procédés mis en œuvre pour produire des discours brouillés. Le mélange de modalités au sein d'un énoncé est à l'origine d'une particularisation et/ou d'un brouillage du sens qui place l'interlocuteur dans un labyrinthe sémantique.

La prise en compte théorique de ces aspects nous a permis de dire que la langue française au Congo est utilisée non pas comme une langue étrangère, mais comme une langue congolaise à part entière, une langue de "communion" entre des locuteurs partageant les mêmes réalités sociales et linguistiques. La forme du contenu lexical devient, comme l'affirme Louis Hjelmslev, après Ferdinand de Saussure un facteur social,

une langue au sens large, y compris, disons, notre langue parlée habituelle, est un système de signes ou de constituants de signes, qui donne forme à la fois à l'expression et au contenu d'une manière spécifique à chaque langue particulière<sup>28</sup>.

Le caractère apparemment arbitraire de la relation entre contenu et expression autorise la manipulation ou la particularisation des sens opérées par les Congolais dans plusieurs situations de communication. La fonctionnalité avérée de la langue *française congolaise* fait que nous ne pouvons même plus poser la question de la norme ou de la faute au niveau sociolinguistique. Nous pensons toutefois qu'une intégration importante et inconsciente de ce genre de structure dans le parler quotidien risque de miner la communication avec tout locuteur non

---

<sup>27</sup> Rachel Efoua-Zengue, "Le jeu de l'ambiguïté comme norme endogène dans le français du Cameroun. Un exemple des médias: "Humeur de l'homme de la rue", journal *Cameroon Tribune*", in Latin, D. et alii (éds), *Inventaire des usages de la francophonie: nomenclatures et méthodologies*, Paris, Aupelf-Uref-John Libbey Eurotext, 1993, p. 246.

<sup>28</sup> Louis Hjelmslev, *Essais linguistiques*, Paris, Editions de Minuit "Arguments", 1971, p. 100.

congolais. Le hiatus dans le langage ainsi créé peut-il devenir un modèle à promouvoir dans le cadre d'une entreprise d'aménagement linguistique ? Si dans la société une réponse affirmative peut facilement être défendue, dans le système éducatif, de grosses interrogations demeurent.

### Bibliographie

- BAYLON, Christian et MIGNOT, Xavier (1995). *Sémantique du langage. Initiation*, Paris, Nathan.
- CERVONI, Jean (1987). *L'énonciation*, Paris, PUF, 128 p.
- DELAS Daniel et FILLIOLET, Jacques (1973). *Linguistique et poétique*, Paris, Larousse.
- DOMINICY, Marc (1989). « De la pluralité sémantique du langage », *Poétique*, 80, pp. 499-514.
- DOSSE, François (1997). *L'Empire du sens : l'humanisation des sciences humaines*, Paris, La Découverte.
- EFOUA-ZENGUE, Rachel (1993). « Le jeu de l'ambiguïté comme norme endogène dans le français du Cameroun. Un exemple des médias : "Humeur de l'homme de la rue", journal *Cameroon Tribune* », in Latin, D. et alii (éds), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris, Ed. Aupelf-Uref, John Libbey Eurotext.
- FOSSO, M. (1999). « Créativité lexicale sur le campus universitaire de Yaoundé I: Etude du champ lexical de la sexualité », *Le français en Afrique*, 13, 1999, pp. 47-57.
- GALISSON, Robert (1988). « Culture et lexiculture partagées : les mots comme lieux d'observation des faits culturels », in Geneviève Zaraté (dir.), *Etudes de linguistique appliquée. Observer et décrire les faits culturels*, 69, janvier-mars, pp. 74-90.
- GARDES-TAMINE, Joëlle (1992). *La Stylistique*, Paris, Armand Colin.
- HJELMSLEV, Louis (1971). *Essais linguistiques*, Paris, Editions de Minuit "Arguments", 287 p.
- KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie (1999). « Interférences de la langue maternelle sur le français », *Le français en Afrique*, 13, 1999, pp. 145-156.
- LE GUERN, Michel (1973). *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse.
- LE NY, Jean-François (1989). *Science cognitive et compréhension du langage*, Paris, PUF.
- MAKOUTA-MBOUKOU, Jean-Pierre (1973). *Le français en Afrique noire, Histoire et méthodes de l'enseignement du français en Afrique noire*, Paris, Bordas, 238 p.

- MASSOUMOU, Omer (1999). « Aspects lexicologiques, syntaxiques et sémantiques du français au Congo », *Le français en Afrique*, 13, 1999, pp. 39-45.
- NOIZET, Georges (1980). *De la perception à la compréhension du langage*, Paris, PUF.
- PANDI, Joseph (1999). « Cent fautes de français », *Repères* (revue de l'Observatoire de la langue Française au Congo, Brazzaville, Publication de L'OLF) 1, pp. 63-74.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1992). *Précis de lexicologie française. L'étude de l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Nathan.
- SPERBER, Dan (1975). "Rudiments de rhétorique cognitive", *Poétique*, 23, pp. 389-415.
- SPERBER, Dan et WILSON, Deirde (1978). « Les ironies comme mentions », *Poétique*, 36, pp. 399-412.